



Monsieur le Directeur,

La crise sanitaire prend une nouvelle dimension puisque l'état d'urgence sanitaire est de nouveau instauré jusqu'au 31 janvier 2021 inclus. Le Président de la République, lors de son allocution du 28 octobre, a annoncé la mise en place d'un nouveau confinement à compter du 30 octobre.

Compte-tenu de cette situation, similaire à celle vécue au printemps, l'intersyndicale des Finances Publiques du département de l'Aude demande en conséquence le report, durant la période de confinement, de l'ensemble des instances paritaires prévues (CAPL, CTL, CHSCT).

Toutefois, il nous semble essentiel de disposer de points d'information réguliers, selon les mêmes modalités que celles en vigueur durant le premier confinement, avec la Direction locale, à savoir une configuration CHSCT avec la présence des acteurs de la prévention.

L'intersyndicale Solidaires Finances Publiques, FO et CGT